

Compte-Rendu du CTL du 08 Juin 2015

Ce CTL portait exclusivement sur le déménagement de la DSFP-APHP vers l'hôpital TENON, prévu en avril 2017.

Ayant appris que des locaux administratifs vides de la DGFIP se trouvent dans Paris intramuros, la délégation FO s'est demandée s'il n'était pas possible de nous reloger dans ces locaux. Il n'en n'est pas question pour le directeur qui poursuit sa feuille de route **imposée par la DGFIP**.

La délégation FO-GDFIP vous donne quelques indications concernant ce déménagement.

Elle attire notamment votre attention sur le nombre de m² alloués aux agents. Lorsque le directeur dit que « c'est un progrès par rapport à la situation actuelle », de quoi parle-t-il ? Est-ce des 32,29m² de son bureau ou des 6,44m² alloués aux agents ? **Pour nous ce n'est pas un progrès.**

Concernant les guichets, nous avons constaté qu'ils ne seront pas dotés de vitres pare-balles. La délégation FO réclame impérativement la pose des vitres pare-balles surtout dans le contexte actuel. Les collègues ne doivent pas être exposés à toutes sortes d'agressions ...

- Nous avons attiré l'attention du directeur sur le cloisonnement de certains services qui risque de détériorer la communication et l'information. La direction nous répond que les open-space ne sont pas favorables à la communication source de dérangement occasionné par les sonneries de téléphone. FO-DGFIP n'a jamais demandé des open-space ! Réponse inadéquate.

- Pas de photocopieurs dans les services, ils seront installés dans les « carrés », 3 par étage. Un fax par service situé dans le bureau du chef de service.
- Chaque agent disposera d'un badge avec photo qui sera multifonction (pointage, utilisation de l'ascenseur, accès au site, cantine). La fréquentation de la cantine après 13h00 est fortement déconseillée (*les élèves infirmiers la fréquentent à partir de cet horaire*)
- Les frigos et les micro-onde seront à disposition des agents dans les salles de détente au nombre de 3 (RdC, 2^{ème} étage et 4^{ème} étage).

En conclusion, les membres du CTL déplorent l'attitude fermée de la direction. La direction n'a eu de cesse de contredire tous nos propos. Elle est même arrivée à prétendre que les personnels hospitaliers n'étaient pas protégés par des vaccins ...

Nous avons assisté à un vrai dialogue de sourds à ce CTL. Cela n'empêchera pas la délégation FO-DGFIP de continuer à défendre les intérêts de tous les agents de la DSFP-APHP.

	BULLETIN D'ADHESION	
	NOM :	PRENOM :
	GRADE :
	AFFECTATION :	
déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES		
Fait à	(signature)	le
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		